



F3 - Certiphyto

Utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires
Catégorie « Décideur en entreprise non soumise à
agrément » - JEVI

Inscrit sous **RS5655** « **Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques Catégorie "décideur"** » par
le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE** publié au JO le 10/09/2016

DATES

• **16 et 17 septembre 2025**

*D'autres sessions pourront être ouvertes au cours de
l'année en fonction des demandes.*

DURÉE

2 jours, soit 14 heures

COÛT

298 €/ jour par personne, soit 596 € pour les 2
jours

DISPOSITIF FINANCIER

Finançable par CPF et OPCO.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum 5, maximum 12

DÉLAI D'ACCES

Inscription au plus tard 3 semaines avant la
session. Passé ce délai, n'hésitez pas à nous
contacter.

LIEU DE FORMATION

Site de Caen: 1 rue Léopold Sédar Senghor,
14460 Colombelles

ACCESSIBILITÉ

*Toutes nos formations sont accessibles aux
personnes en situation de handicap.
Merci de vous signaler auprès de notre référent au
02 79 40 07 65.*

CONTACT

✉ contact.rouen@fredon-normandie.fr
☎ 02 79 40 07 65
www.fredon.fr/normandie/

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtention du Certificat individuel produits phytopharmaceutiques (ou
Certiphyto), catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément »

**Contexte métier : Usage Jardin, Espaces Végétalisés et Infrastructures
(JEVI)**

CONTENU DE LA FORMATION

- Programme :
 1. Réglementation et sécurité environnementale
 2. Prévention des risques pour la santé
 3. Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires
 4. Test individuel de validation des connaissances

POUR QUI ?

Professionnels qui achètent et utilisent les produits phytosanitaires pour
leur collectivité.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, quizz, vidéos, échanges.

Test informatique QCM collectif de préparation en fin de chaque module

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Bordereau de score à l'issue du test Certiphyto : 15 bonnes réponses sur
30 questions nécessaires pour l'obtention du certificat.
- Attestation de formation.

Cette formation n'inclut pas de blocs de compétence.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Chloé PATRIER

FREDON Normandie est habilitée par le Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt à dispenser les formations Certiphyto